



**GAF**

**GOLDEN**  
PLEDGE<sup>MD</sup>



**GARANTIE LIMITÉE**

## Garantie limitée Golden Pledge<sup>MD</sup> pour les propriétés commerciales et multifamiliales

La Garantie limitée Golden Pledge<sup>MD</sup> de GAF, offerte uniquement par les Entrepreneurs GAF Master Elite<sup>MD</sup>, offre une solution de confiance pour propriétaires de propriétés commerciales et multifamiliales comme vous. Elle offre une excellente protection contre les défauts de fabrication, les mauvaises applications, le vent et la décoloration par les algues bleu-vert<sup>1</sup>.



<sup>1</sup>Voir la Garantie limitée Golden Pledge<sup>MD</sup> pour les propriétés commerciales et multifamiliales pour la couverture et les restrictions complètes.

# Garantie limitée Golden Pledge<sup>MD</sup> pour les propriétés commerciales et multifamiliales



Ce qui suit s'applique à toutes les structures non unifamiliales.

## Protection en cas de mauvaise pose

La Garantie limitée Golden Pledge<sup>MD</sup> pour les propriétés commerciales et multifamiliales offre une couverture contre la mauvaise pose qui protège votre investissement contre la mauvaise pose de vos produits GAF et de vos solins couverts (Les « Solins couverts » sont des solins aux noues, aux lucarnes, aux parois latérales, aux cheminées et aux événements de plomberie).

|                                                                        | Timberline HDZ <sup>MD</sup> , Timberline HD <sup>MD</sup> RS                                                                                                                                                                                                               | Timberline UHDZ <sup>MD</sup> , Timberline <sup>MD</sup> AS II, Designer Shingles                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences d'admissibilité                                              | Installation de bardeaux GAF + au moins 5 produits accessoires admissibles <sup>1</sup> . Installé par un entrepreneur en couverture Master Elite <sup>MD2</sup> .                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Durée de la garantie pour les bardeaux GAF et accessoires <sup>1</sup> | 40 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      | 40 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Période de protection Smart Choice <sup>MD3</sup>                      | 25 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      | 25 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Durée de la garantie contre les algues                                 | 25 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus <sup>MC</sup> ou les bardeaux de faîtière.                                                                                                                                                                     | 25 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus <sup>MC</sup> ou les bardeaux de faîtière.<br>30 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus PRO <sup>MC</sup> .                                                                                 |
| Durée de la garantie contre le vent                                    | 15 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      | 15 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Couverture en fonction de la vitesse maximale du vent                  | La Garantie limitée contre le vent WindProven <sup>MC5</sup> s'applique aux installations admissibles. Pour toutes les autres installations :<br>210 km/h (130 mi/h) avec installation spéciale <sup>4</sup><br>177 km/h (110 mi/h) sans installation spéciale <sup>4</sup> | La Garantie limitée contre le vent WindProven <sup>MC5</sup> s'applique aux installations admissibles. Pour toutes les autres installations :<br>210 km/h (130 mi/h) avec installation spéciale <sup>4</sup><br>177 km/h (110 mi/h) sans installation spéciale <sup>4</sup> |
| Arrachement                                                            | Couvert (au besoin)                                                                                                                                                                                                                                                         | Couvert (au besoin)                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Élimination                                                            | Couvert (au besoin)                                                                                                                                                                                                                                                         | Couvert (au besoin)                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Couverture en cas de mauvaise pose                                     | 25 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      | 30 ans                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Remarque : Pour une protection maximale contre les intempéries, l'utilisation de la Gaine de tuyau pivotante Master Flow<sup>MC</sup>, de l'Évent de toit pour salle de bain et sècheuse Master Flow<sup>MC</sup>, des Produits de membrane d'étanchéité FT Solutions<sup>MC</sup> admissibles et des Capuchons Versa Master Flow<sup>MC</sup> sont fortement recommandés (mais non requis). Ces accessoires de toiture GAF seront couverts par la Garantie limitée Golden Pledge<sup>MD</sup>, mais ne répondront pas aux critères requis pour la catégorie des accessoires.

<sup>1</sup> Les accessoires GAF couverts par la présente garantie limitée comprennent : Bardeaux de faîtière GAF, bardeaux de bande de départ GAF, produits de membrane d'étanchéité GAF, produits de membrane d'étanchéité de FT Solutions<sup>MC</sup> admissibles, produits de protection de platelage de toit GAF et produits de ventilation d'entretoit. Rendez-vous sur [fr.gaf.ca/LRS](http://fr.gaf.ca/LRS) pour connaître les produits admissibles. Cette garantie limitée ne couvre pas les membranes à faible pente. Veuillez vous rendre sur le site [fr.gaf.ca](http://fr.gaf.ca) pour obtenir une copie des garanties limitées couvrant ces produits.

<sup>2</sup> Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification de GAF ne sont pas des employés ou des agents de GAF et GAF ne contrôle ni ne supervise d'une autre manière ces entreprises indépendantes. Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'avantages, tels que des points de fidélité et des remises sur les outils de marketing de GAF, pour participer au programme et offrir des garanties améliorées GAF qui nécessitent l'utilisation d'un montant minimum de produits GAF. Vos relations avec un entrepreneur et tout service qu'il vous fournit sont soumis aux Conditions d'utilisation de l'entrepreneur. Rendez-vous sur [fr.gaf.ca/gaf-contractor-terms-of-use](http://fr.gaf.ca/gaf-contractor-terms-of-use) pour obtenir plus de détails.

<sup>3</sup> Période de protection Smart Choice<sup>MD</sup> : désigne la période de temps cruciale après l'installation des produits GAF au cours desquels la couverture prévue dans la présente garantie limitée n'est pas calculée au prorata. Après la Période de protection Smart Choice<sup>MD</sup> précisée ci-dessus, le recours prévu dans la présente garantie peut être différent de celui prévu pendant la Période de protection Smart Choice<sup>MD</sup>, et tout recours sera réduit pour refléter votre utilisation réelle de vos produits GAF. L'utilisation sera calculée en divisant le nombre de mois qui se sont écoulés depuis l'installation jusqu'à la date de la réclamation par le nombre de mois de la période de garantie.

<sup>4</sup> Installation spéciale : Vos bardeaux portant l'étiquette LayerLock<sup>MD</sup> GAF seront couverts jusqu'à la vitesse maximale du vent susmentionnée UNIQUEMENT si vos bardeaux sont installés avec quatre clous par bardeau et que vous avez des bandes de départ GAF posées aux avant-toits et aux inclinaisons. L'installation spéciale de tous les autres bardeaux GAF nécessite l'utilisation de six clous par bardeau et de bandes de départ GAF installées sur les avant-toits et les inclinaisons. Vos bardeaux de faîtière GAF seront couverts jusqu'à la vitesse du vent maximale susmentionnée UNIQUEMENT si vos bardeaux de faîtière sont posés en stricte conformité avec la section « Couverture de vitesse du vent maximale sous la section « garantie limitée » des instructions de pose des bardeaux de faîtière pertinents.

<sup>5</sup> La Garantie limitée WindProven<sup>MC</sup> de 15 ans contre le vent sur les bardeaux Timberline<sup>MD</sup> avec technologie LayerLock<sup>MD</sup> nécessite l'utilisation de bandes de départ GAF, d'un platelage de toit, de bardeaux de faîtière et d'une membrane d'étanchéité ou d'une ventilation d'entretoit. Voir la Garantie limitée Golden Pledge<sup>MD</sup> GAF pour les propriétés commerciales et multifamiliales.

